



Le Pays des Savanes

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°91\_CC\_2025\_CCDS**

**ACTUALISATION DES TARIFS DES ESPACES DE LA MAISON DE LA JEUNESSE DES SAVANES**

Séance du 16 septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025 – **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le seize septembre à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

**Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Céline REGIS, Françoise FREDOC, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET, Francine GANE, Candida MARTINEZ

**Absent excusé ayant donné procuration :**

Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET

Martine PAPAIX à François RINGUET

**Absents excusés :**

Michel-Ange JEREMIE, Jean-Robert CHOCHO, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUIILLERAT, Jean-Raymond HORTH, Davy RIMANE, Alain YANG, Céline ZULEMARO

**Absents non excusés :**

Yves VANG, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Loriane DECHESNE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise FREDOC**.

**Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération vise à valider la tarification 2025-2026 des espaces de la DSU-MJS de Kourou dédiées à la mise en place des politiques publiques dans les domaines sportifs, culturels, éducatifs et d'insertion professionnelle développés en faveur des Usagers de la Communauté de Communes des Savanes ainsi que par les associations de cette Communauté.

Par délibération N°56\_cc\_2024\_CCDS en date du 8 octobre 2024 relative à « la mise en service et gestion de l'espace Sport et Jeunesse (ESJ), le Conseil Communautaire avait approuvé les tarifs figurant dans le tableau suivant.

Dans ce cadre et compte tenu de la mise en œuvre exponentielle du projet d'établissement, une nouvelle tarification des espaces est proposée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

	2024			2025/2026			Observations
	Fréquence	Tarifs conventionnés	Tarifs occasionnels	Fréquence	Tarifs conventionnés	Tarifs occasionnels	
Bureaux 11 à 17 m2	Journalière	9,16 €		Journalière	12,16 €		5 bureaux = 1 <sup>er</sup> étage
	Mensuelle	183,19 €		Mensuelle	188,19 €		
Espace formation	Demi/journée	76,73 €		Demi/journée	81,73 €		2 bureaux - 2 <sup>ème</sup> Etage 1 bureau -1 <sup>er</sup> étage Convention mensuelle
	Journée	153,45 €		Journée	158,45 €		
				Mensuelle	250,00 €		
Salle de conférence - formation	Demi/journée	76,73 €		Demi/journée	76,73 €		Tarif inchangé de la précédente délibération
	Journée	153,45 €		Journée	153,45 €		
Reprographie	A4 N&B	0,25 €		A4 N&B	0,10 €		Tarif dégressif et promotionnel selon la quantité
	A4 couleur	0,50 €		A4 couleur	0,50 €		
	A3 N&B			A3 N&B	0,30 €		
	A3 Couleur			A3 Couleur	1,00€		
Hall Ouvert 343,34 m2				Demi/journée	50,00 €		
				Journée	100,00 €		
Pass informatique	Mensuelle	20,46 €	16,36 €	Mensuelle	20,46 €	16,36 €	
	Annuelle	245,52 €	196,41 €	Annuelle	245,52 €	196,41 €	
Dojo				Mensuelle	650,00€	250,00€	Espace occupé à titre gracieux (Cf Convention établie entre la CCDS et la FFJ)
Cuisine & salle de restaurant				Mensuelle	1 500,00 €	3j/semaine avec convention	Occupation de l'espace 3 jours par semaine. Convention d'occupation

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

### Le Conseil Communautaire,

**FIXE** les tarifs des espaces de la Maison Jeunesse des Savanes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

	Tarification actualisée à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2025			Observations
	Fréquence	Tarifs conventionnés	Tarifs occasionnels	
Bureaux 11 à 17 m <sup>2</sup>	Journalière	12,16 €		-5 bureaux = 1 <sup>er</sup> étage
	Mensuelle	188,19 €		
Espaces formations	Demi/journée	81,73 €		-2 bureaux : 2 <sup>ème</sup> Etage -1 bureau : 1 <sup>er</sup> étage -Convention mensuelle
	Journée	158,45 €		
	Mensuelle	250,00 €		
Salle de conférence - formation	Demi/journée	76,73 €		Tarif inchangé de la précédente délibération
	Journée	153,45 €		
Reprographie	A4 N&B	0,10 €		Tarif dégressif et promotionnel selon la quantité
	A4 couleur	0,50 €		
	A3 N&B	0,30 €		
	A3 Couleur	1,00€		
Hall Ouvert 343,34 m <sup>2</sup>	Demi/journée	50,00 €		Location laissée à la libre appréciation de l'équipe
	Journée	100,00 €		
Pass informatique	Mensuelle	20,46 €	16,36 €	
	Annuelle	245,52 €	196,41 €	
Dojo	Mensuelle	650,00 €	250,00€	Espace occupé à titre gracieux (Cf Convention établie entre la CCDS et la FFJ)
Cuisine & salle de restaurant	Mensuelle	1 500,00 €	3j/semaine avec convention	Occupation de l'espace 3 jours par semaine. Convention d'occupation

. »

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;  
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;  
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;  
Vu la délibération N° 56\_CC\_2024\_CCDS en date du 8 octobre 2024 relative à la mise en service et gestion de l'espace Sport et Jeunesse (ESJ) ;  
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 3 septembre 2025 ;  
Vu le rapport de présentation ;

## ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

**ARTICLE 1 : DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport.

**ARTICLE 2 : FIXE** les tarifs des espaces de la Maison Jeunesse des Savanes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025

	Tarification actualisée à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2025			Observations
	Fréquence	Tarifs conventionnés	Tarifs occasionnels	
Bureaux 11 à 17 m <sup>2</sup>	Journalière	12,16 €		-5 bureaux = 1 <sup>er</sup> étage
	Mensuelle	188,19 €		
Espaces formations	Demi/journée	81,73 €		-2 bureaux : 2 <sup>ème</sup> Etage -1 bureau : 1 <sup>er</sup> étage -Convention mensuelle
	Journée	158,45 €		
	Mensuelle	250,00 €		
Salle de conférence - formation	Demi/journée	76,73 €		Tarif inchangé de la précédente délibération
	Journée	153,45 €		
Reprographie	A4 N&B	0,10 €		Tarif dégressif et promotionnel selon la quantité
	A4 couleur	0,50 €		
	A3 N&B	0,30 €		
	A3 Couleur	1,00€		
Hall Ouvert 343,34 m <sup>2</sup>	Demi/journée	50,00 €		Location laissée à la libre appréciation de l'équipe
	Journée	100,00 €		
Pass informatique	Mensuelle	20,46 €	16,36 €	
	Annuelle	245,52 €	196,41 €	
Dojo	Mensuelle	650,00 €	250,00€	Espace occupé à titre gracieux (Cf Convention établie entre la CCDS et la FFJ)
Cuisine & salle de restaurant	Mensuelle	1 500,00 €	3j/semaine convention avec	Occupation de l'espace 3 jours par semaine. Convention d'occupation

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**VOTE :**  
**Nombre de conseillers en exercice : 35**  
**Quorum : 18**

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 02

Nombre de votants : 15

AR-Préfecture de Guyane

973200027048-20250918-25-DE

Abstention(s) : 00

Acte certifié exécutoire

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 16 septembre 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président

**Francois RINGUET**

Réception par le Préfet : 18-09-2025

Publication le : 19-09-2025